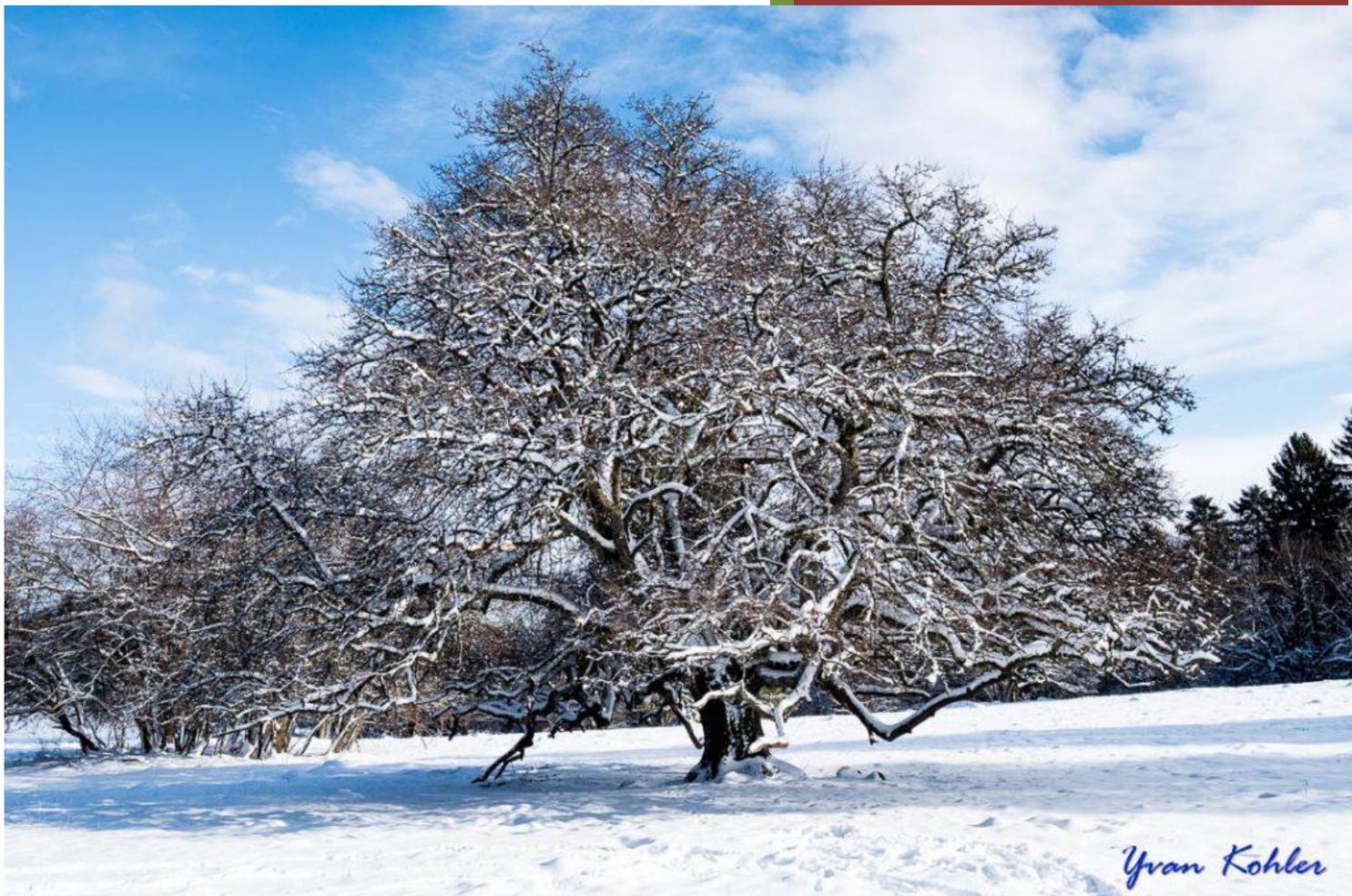


ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 16 DÉCEMBRE 2021



Yvan Kohler

Municipalité de Romont

13/12/2021

MUNICIPALITÉ DE ROMONT

ASSEMBLÉE MUNICIPALE



Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée ordinaire le
JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021 À 20H00 À L'ÉCOLE, SALLE DU
CONSEIL

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 25'500.- pour le remplacement du mobilier du bureau communal
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 3'000.- pour des frais de maintenance et d'hébergement annuels liés à un nouveau logiciel de gestion des séances
3. Discuter et approuver le budget communal 2022, fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière
4. Informations diverses du Conseil municipal
5. Divers et imprévus.

Le budget mentionné sous le point 3 est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale :

un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions et actes législatifs.

Le Conseil municipal

Romont, le 12 novembre 2021

Informations sur les objets qui seront traités lors de l'assemblée municipale ordinaire

1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 25'500.- pour le remplacement du mobilier du bureau communal

Le mobilier du bureau communal est très ancien et l'infrastructure actuelle n'est pas adaptée pour permettre l'aménagement de deux postes de travail. Par conséquent, des offres ont été demandées auprès de plusieurs fournisseurs pour moderniser le mobilier de l'administration.

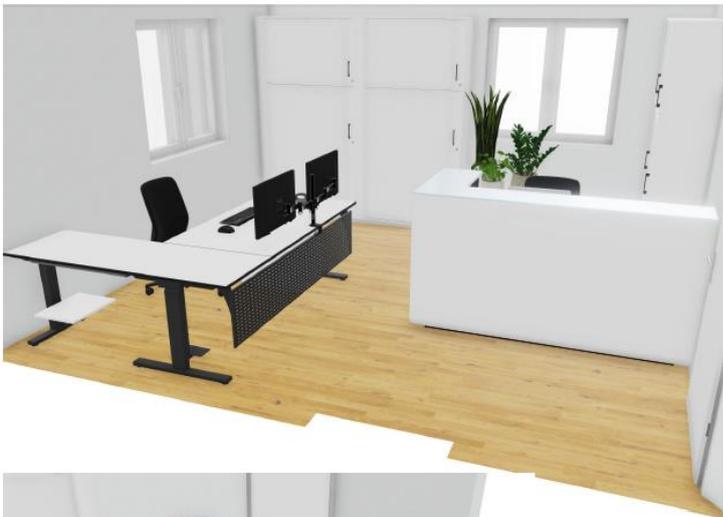
L'entreprise Bureautech Allemann AG de Bienne est venue sur place afin de pouvoir proposer plusieurs projets d'aménagement, tout comme Bureaurama SA de Bienne et Villat Meubles de Delémont.

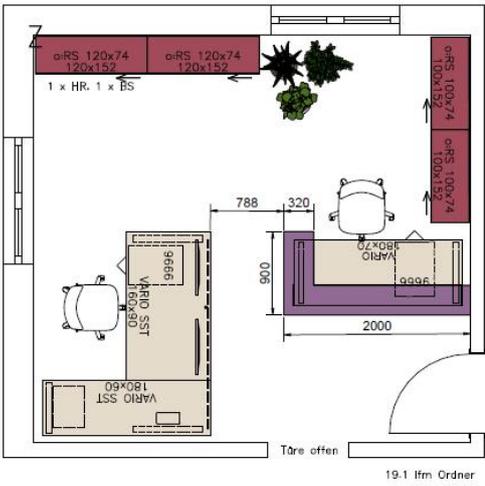
L'offre de Bureautech Allemann AG étant la plus complète, elle comprend aussi de nouveaux stores plissés pour les deux fenêtres du bureau, c'est sur la base de celle-ci que le Conseil municipal a décidé de demander un crédit d'engagement de CHF 25'500.-.

Cet investissement devant être amorti pendant 10 ans, il chargera les comptes d'une charge induite de CHF 2'550.- dès 2022.

L'éclairage du bureau communal ne remplissant plus les normes, il sera également modernisé. Néanmoins, le remplacement des deux lampes (CHF 3'300.-) n'est pas inclus dans la demande de crédit.

La gestion du secrétariat et des finances allant être séparée, deux postes de travail devront être créés dans le bureau communal, c'est pourquoi le **Conseil municipal recommande d'accepter de débloquer un crédit de CHF 25'500.-**. Voici un exemple d'aménagement :





Variante 2

- Tischhöhe
- Höhe 2 Ordnerhoch
- Höhe 3 Ordnerhoch
- Höhe 4 Ordnerhoch
- Höhe 5 Ordnerhoch
- Höhe 6 Ordnerhoch
- Bestehend

KUNDE: Commune de Romont
Rue Principale 1 2538 Romont BE

PROJEKT: Bureau

Mst.: 1:50
Format: A4
Zeichner: ulv
Datum: 13.09.2021
Geändert:

Bureautech Allemann AG - Solothurnstrasse 126 - 2504 Biel - www.bureautech.ch

2. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 3'000.- pour des frais de maintenance et d'hébergement annuels liés à un nouveau logiciel de gestion des séances

L'association Jura bernois.Bienne « Jb.B » par l'intermédiaire de sa commission « communes solidaires » a présenté au printemps dernier aux communes du Jura bernois plusieurs logiciels de gestion des procès-verbaux.

Une dizaine de communes ainsi que Jb.B se sont montrées intéressées par le logiciel « eSéances » qui améliore grandement la gestion, le suivi et l'archivage des procès-verbaux. Ce logiciel pourra être utilisé par l'ensemble du Conseil municipal et pour d'autres commissions.

Suite à cela, des négociations ont été menées pour une acquisition groupée. L'offre qui a été proposée s'élève à CHF 3'800.- par commune, à laquelle il faut ajouter env. CHF 3'000.- par année pour les frais de maintenance et d'hébergement.

Cette dépense annuelle dépasse la compétence du Conseil municipal en matière de dépenses périodiques, c'est pourquoi une demande doit être faite à l'assemblée municipale.

Extrait du règlement d'organisation :

Dépenses périodiques Art. 17 Pour les dépenses périodiques, la compétence du conseil municipal est de Fr. 2'000.--.

À noter que si la commune de Romont achetait ce logiciel de façon individuelle, le coût serait d'env. CHF 7'400.- auquel il faudrait ajouter des frais annuels de maintenance et d'hébergement.

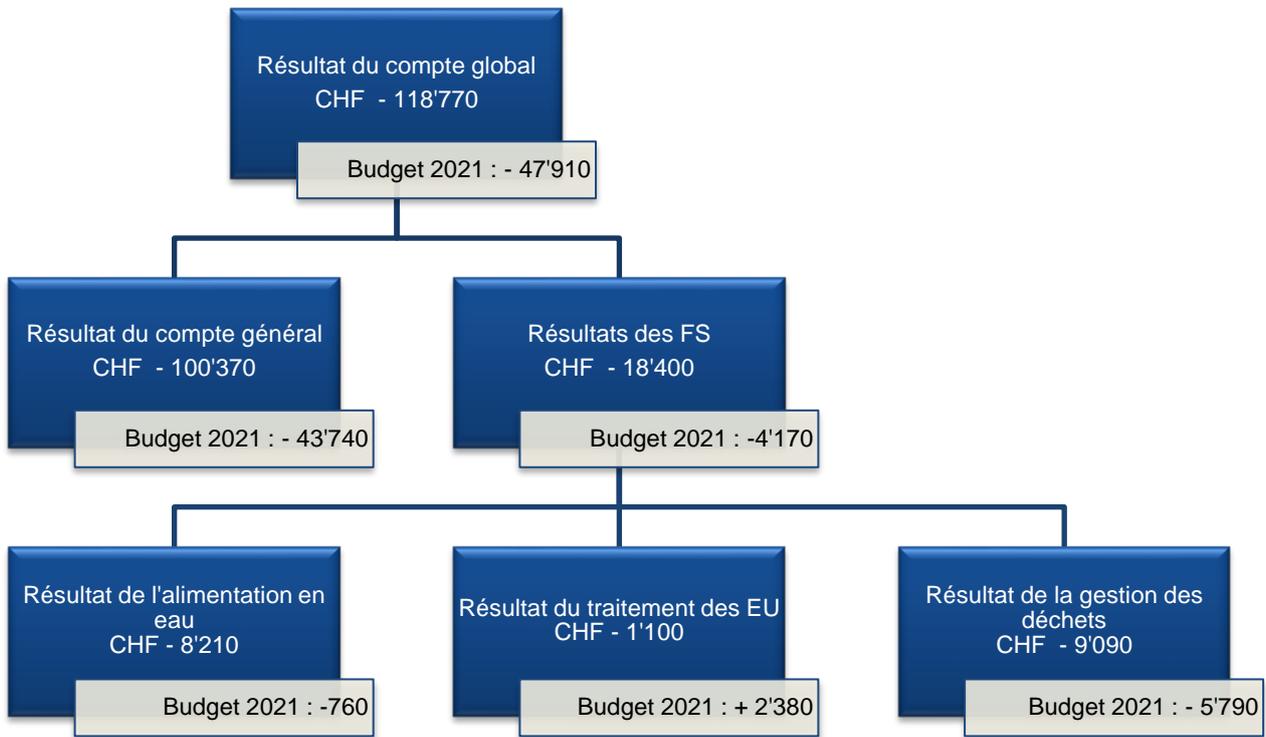
Le Conseil municipal étant convaincu par les nombreuses possibilités que propose ce logiciel, il recommande d'accepter la dépense périodique de CHF 3'000.-.

3. Discuter et approuver le budget communal 2022, fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière

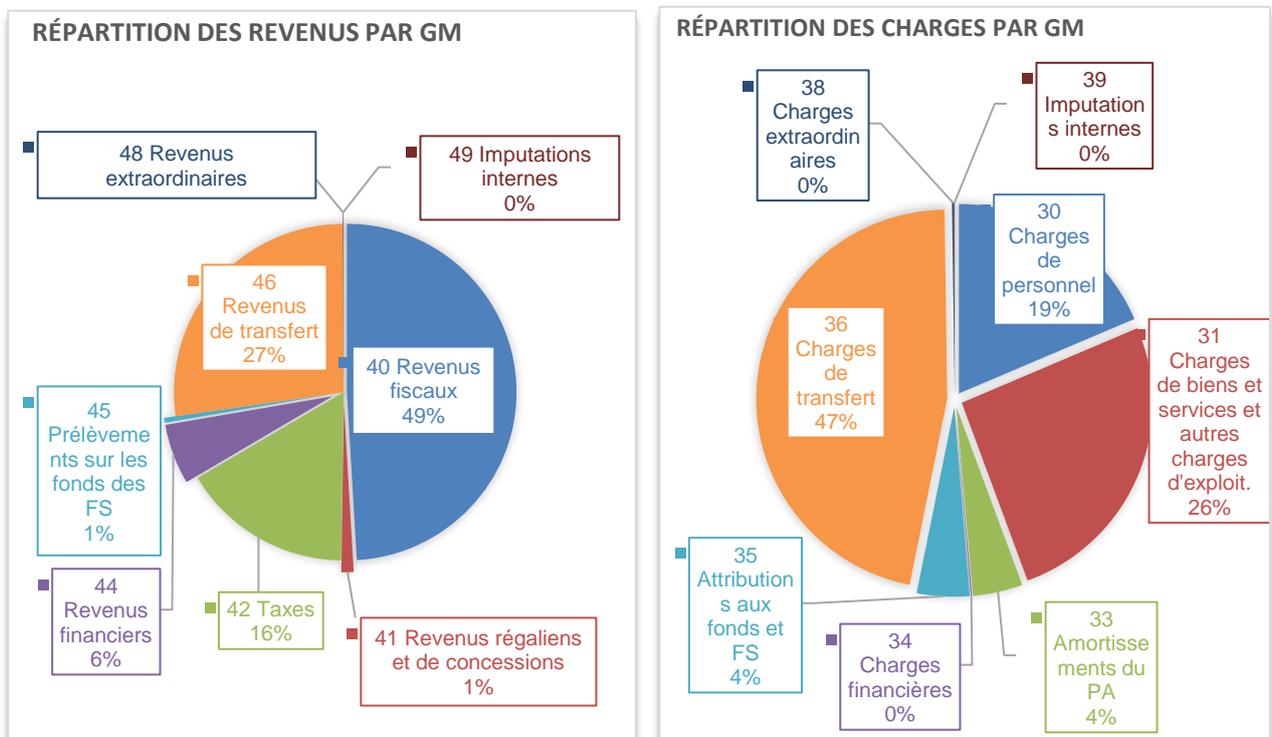
Se fondant sur le règlement d'organisation de la commune du 16 octobre 2001, le budget du compte de résultat ainsi que la quotité des impôts communaux et le taux de la taxe immobilière relèvent de la compétence de l'assemblée communale.

Le budget proposé a été élaboré avec une quotité inchangée à 1,60 et une taxe immobilière maintenue à 1,1 ‰. Les autres taxes contenues dans le budget demeurent identiques à celles appliquées en 2021.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée communale. La présentation du résultat des comptes se fait de manière échelonnée comme suit :



Le compte global consolidé prévoit pour 2022 un déficit de CHF 118'770.-, avec des revenus totaux s'élevant à CHF 987'405.- et des charges affichant un total de CHF 1'106'175.- (voir détail page 7). Le compte général (financé par les impôts) affiche, quant à lui, un déficit de CHF 100'370.-. Les trois financements spéciaux, que sont l'alimentation en eau, les eaux usées (EU) et l'enlèvement des déchets, présentent un déficit total de CHF 18'400.-. Les graphiques ci-après montrent la répartition en pourcentage des revenus et des charges du compte global, par groupe de matières.



Avec 49 % des recettes communales, les revenus fiscaux représentent quasiment la moitié de l'ensemble des revenus et constituent ainsi la principale source financière de la commune. Les revenus de transfert forment la deuxième source des recettes (27 % du volume total des revenus). Ils résultent en grande partie de la péréquation financière qui accorde des prestations complémentaires aux communes qui supportent des charges élevées.

Au niveau des dépenses, ce sont les charges de transfert (47 % du volume total des charges) qui constituent le poste le plus important. Dans ces charges, on trouve les subventions accordées dans les domaines de l'école obligatoire et de l'aide sociale et celles versées aux syndicats de communes. Les charges sont difficilement compressibles sans supprimer une prestation. Toutefois, l'excédent du bilan (anciennement appelé fortune) reste relativement important pour faire face à des exercices déficitaires.

Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

Depuis 2020, des dépenses périodiques chargent ce fonds. Ces frais résultent de la livraison des données au canton et de la gestion du cadastre des conduites. L'amortissement du système de commande et l'hébergement des données engendrent également des dépenses supplémentaires. Toutefois, une partie de ces coûts sont répartis entre ce fonds et celui de l'assainissement des eaux. Bien que le prix du m³ d'eau potable ait été augmenté en 2021 pour compenser les dépenses supplémentaires, l'augmentation de 40 ct. ne suffit encore pas à couvrir la totalité des dépenses. On compte néanmoins sur l'encaissement de nouvelles taxes de raccordement pour combler le déficit, or ces taxes sont aléatoires puisqu'elles dépendent directement de l'activité des constructions. Par conséquent, le budget n'en tient pas compte. Le déficit annoncé devra être ponctionné dans la réserve du fonds qui se monte au 1^{er} janvier 2021 à CHF 49'500.-.

Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

Comme expliqué ci-dessus, certaines charges sont partagées entre ce fonds et celui de l'alimentation en eau. On retrouve donc ici la moitié des frais résultants de la livraison des données au canton et de la gestion du cadastre des conduites.

Les autres postes ont été évalués en fonction des besoins courants. La vidange des grilles étant planifiée tous les 2 ans, un montant de CHF 3'200.- a été prévu en 2022. Par conséquent, les revenus ne suffiront tout juste pas à couvrir les charges courantes, puisqu'il est prévu de prélever CHF 1'100.- dans la réserve.

Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

En 2021, il était prévu de rajouter un 3^e conteneur pour l'élimination des déchets. Comme les travaux n'ont pas pu être réalisés, la dépense de CHF 6'500.- a été reportée au budget 2022.

Les charges pour l'enlèvement des déchets dépendant fortement de l'évolution démographique locale, elles auront tendance à augmenter au cours des prochaines années. Les revenus ne tenant toutefois pas encore compte de cet élément, les taxes qui ont été budgétées seront insuffisantes pour couvrir les dépenses ordinaires et notamment celles liées à l'installation d'un nouveau conteneur. Par conséquent, le déficit annoncé devra être ponctionné dans la réserve du fonds qui se monte au 1^{er} janvier 2021 à CHF 25'500.-.

Récapitulation des impôts et taxes communales

Taxe des pompes (de la compétence du syndicat OPRV)	6 % de l'impôt d'État, au minimum CHF 20.- et au maximum CHF 450.- pour les hommes et les femmes
Taxe pour l'alimentation en eau potable	CHF 1.90/m ³ d'eau consommée + taxe de base de CHF 11.- par unité de raccordement ^(UR)
Taxe pour l'assainissement des eaux usées	CHF 1.80/m ³ d'eaux usées + taxe de base de CHF 13.- par unité de raccordement ^(UR) + taxe cantonale de CHF 20.- par adulte
Taxe pour l'enlèvement des déchets	Taxe de base de CHF 80.- par adulte et de CHF 60.- à CHF 250.- par commerce, industrie, artisan, bureau, etc.

Compte de résultats

Commentaires sur l'évolution des charges

GM - Charges	Budget 2022	Budget 2021	Différence	Pourcentage
30 Charges de personnel	205 380	178 230	27 150	15.23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	285 690	200 290	85 400	42.64
33 Amortissements du PA	46 680	44 130	2 550	5.78
34 Charges financières	1 090	2 500	-1 410	-56.40
35 Attributions aux fonds et FS	49 200	49 200	0	0.00
36 Charges de transfert	515 630	509 540	6 090	1.20
38 Charges extraordinaires	2 000	2 340	-340	-14.53
39 Imputations internes	505	510	-5	-0.98
Totaux	1 106 175	986 740	119 435	12.10

Les charges de personnel ont été calculées en tenant compte d'une progression annuelle de 1 %. Les prévisions tiennent également compte d'un nouveau poste créé au sein de l'administration ainsi que de l'adaptation du salaire pour le futur fontainier.

Les charges de biens et services et d'exploitation enregistrent la hausse la plus forte avec 42,6 %. Cette augmentation s'explique par des besoins supplémentaires pour l'informatique, pour le remplacement de l'éclairage dans le bureau communal, pour une investigation à mener sur l'ancienne ciblirie et pour la restauration des deux fontaines situées au village. D'autres crédits ont également été prévus pour refaire les volets du bâtiment de l'école et pour des entretiens à faire sur les routes et places de parc. Des travaux planifiés en 2021 ont été reportés à 2022, il s'agit du changement des rideaux de la salle du conseil, la réfection de la rue du Quart Derrière et l'installation d'un 3^e conteneur pour la récolte des déchets.

L'examen final du dossier du PAL par le canton ayant pris du retard, cet investissement ne pourra être amorti qu'à partir de son entrée en vigueur, soit on l'espère à partir de 2022. Les charges d'amortissements vont augmenter de 5,8 % en raison du changement du mobilier de l'administration.

Les charges de transfert vont augmenter de 1,2 %. Cela s'explique par des dédommagements plus importants à verser aux collectivités publiques dans les domaines de l'aide sociale et de la formation due évidemment à l'évolution positive de la démographie locale.

Commentaires sur l'évolution des revenus et des recettes fiscales

GM - Revenus	Budget 2022	Budget 2021	Différence	Pourcentage
40 Revenus fiscaux	484 510	447 210	37 300	8.34
41 Revenus régaliens et de concessions	11 500	12 000	-500	-4.17
42 Taxes	160 500	163 660	-3 160	-1.93
44 Revenus financiers	57 110	57 180	-70	-0.12
45 Prélèvements sur les fonds des FS	4 560	4 560	-	
46 Revenus de transfert	268 600	253 710	14 890	5.87
48 Revenus extraordinaires	120	-	120	
49 Imputations internes	505	510	-5	-0.98
Totaux	987 405	938 830	48 575	5.17

En raison de l'évolution positive de la démographie locale, la population, respectivement les contribuables, va continuer d'accroître. Par conséquent, une progression de 1,5 % sur l'impôt par contribuable est attendue en 2022 par rapport aux projections 2021. Les rentrées fiscales sont estimées par projection de la facturation des deux premières tranches d'impôt 2021. Au printemps 2020, la pandémie de coronavirus a entraîné une très importante récession économique, mais la reprise a été rapide et franche. Les instituts d'études ont significativement revu leurs prévisions à la hausse pour l'année budgétaire et pensent que cette tendance va se poursuivre. Une croissance est ainsi attendue sur le produit des impôts sur les personnes physiques (groupe 400) pour 2022 par rapport aux estimations 2021. Cependant, des éléments externes non maîtrisés par la commune

peuvent passablement perturber la planification des revenus fiscaux, par exemple la variation des salaires et autres gains reçus par les contribuables, ou aussi la variation des déductions fiscales telles que les charges d'entretien des immeubles.

S'agissant des personnes morales, l'Intendance des impôts s'attend à ce que le produit des impôts de 2022 soit équivalent à celui de l'année précédente. Vu le peu d'entreprises établies à Romont, leur résultat aura peu d'impact sur les finances communales.

	Budget 2022		Budget 2021		Comptes annuels 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	244'140.00 -	12'810.00 231'330.00	204'550.00 -	4'700.00 199'850.00	198'581.64 -	3'825.05 194'756.59
1 Ordre et sécurité publics, défense	50'090.00 -	21'850.00 28'240.00	48'600.00 -	27'030.00 21'570.00	44'260.28 -	27'833.70 16'426.58
2 Formation	259'230.00 -	110'660.00 148'570.00	232'540.00 -	109'000.00 123'540.00	221'967.64 -	100'922.05 121'045.59
3 Culture, sports et loisirs, Églises	20'990.00 -	10'000.00 10'990.00	21'040.00 -	9'700.00 11'340.00	10'643.55 -	- 10'643.55
4 Santé	2'100.00 -	- 2'100.00	2'650.00 -	- 2'650.00	3'465.70 -	- 3'465.70
5 Sécurité sociale	189'870.00 -	4'600.00 185'270.00	193'500.00 -	17'060.00 176'440.00	159'655.00 -	1'395.00 158'260.00
6 Transports et télécommunications	72'395.00 -	3'540.00 68'855.00	61'470.00 -	3'540.00 57'930.00	49'899.50 -	3'540.00 46'359.50
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	190'200.00 -	171'450.00 18'750.00	150'660.00 -	136'540.00 14'120.00	229'043.27 -	226'540.72 2'502.55
8 Économie publique	4'520.00 12'300.00	16'820.00 -	4'660.00 12'110.00	16'770.00 -	4'582.00 11'251.95	15'833.95 -
9 Finances et impôts	87'730.00 681'805.00	769'535.00 -	86'570.00 595'330.00	681'900.00 -	137'451.59 542'208.11	679'659.70 -
TOTAL	1'121'265.00	1'121'265.00	1'006'240.00	1'006'240.00	1'059'550.17	1'059'550.17
Excédent de dépenses						
Excédent de recettes						

Investissements

Avant la réalisation de chaque investissement, un crédit d'engagement doit être accepté par le Conseil municipal, le cas échéant, par l'assemblée municipale. Un investissement planifié n'est pas systématiquement réalisé. Il peut avoir une durée de vie de plusieurs années. Ce qui est déterminant pour le budget des investissements de l'année sous revue, c'est la part prévue de dépenses en 2022. Afin de garder une pratique constante, le Conseil municipal inscrit les dépenses d'investissement supérieures à CHF 20'000.- au compte des investissements.

Les investissements nets ont donc été prévus pour un montant net total de CHF 65'500.- dans le compte général (financé par les impôts), alors que ceux subventionnés par des financements spéciaux s'élèveront à CHF 140'000.-. Le volume total des investissements prévus se monte à CHF 205'500.- pour 2022. Pour rappel, une grande partie de ces dépenses a déjà reçu l'aval de l'assemblée municipale. Il s'agit des travaux de réaménagement de la route cantonale à travers la localité qui devaient débiter en 2021. Comme le traitement de ce dossier a pris du retard, le début des travaux a été reporté à 2022. Le chantier devant durer 2 ans, les travaux que la commune devra prendre à sa charge (CHF 436'000.-) seront répartis sur 2022 et 2023.

Une dépense de CHF 25'500.- pour le changement du mobilier de l'administration communale figure dans les investissements. Cette dépense fera l'objet d'une demande de crédit lors de l'assemblée municipale de ce soir (cf. pt. 1).

	Budget 2022		Budget 2021		Comptes annuels 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	25'500.00	-	-	-	-	-
	-	25'500.00	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, Églises	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
5 Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	40'000.00	-	40'000.00	-	13'930.55	-
	-	40'000.00	-	40'000.00	-	13'930.55
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	140'000.00	-	140'000.00	-	34'396.05	-
	-	140'000.00	-	140'000.00	-	34'396.05
8 Économie publique	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	205'500.00	-	180'000.00	-	48'326.60
	205'500.00	-	180'000.00	-	48'326.60	-
TOTAL	205'500.00	205'500.00	180'000.00	180'000.00	48'326.60	48'326.60
Excédent de dépenses						
Excédent de recettes						

Proposition du conseil communal

- Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
- Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière
- Approbation du budget 2022, qui se compose comme suit :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	1'106'175.00	987'405.00
Excédent de charges	CHF	-	118'770.00
Compte général	CHF	954'580.00	854'210.00
Excédent de charges	CHF	-	100'370.00
FS Alimentation en eau	CHF	65'210.00	57'000.00
Excédent de charges	CHF	-	8'210.00
FS Traitement eaux usées	CHF	49'460.00	48'360.00
Excédent de charges	CHF	-	1'100.00
FS Gestion des déchets	CHF	33'300.00	24'210.00
Excédent de charges	CHF	-	9'090.00
FS Taxes de séjour	CHF	3'120.00	3'120.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	-

Le Conseil municipal a approuvé ce budget lors de sa séance du 25 octobre 2021 et propose d'approuver le budget.

4. Informations diverses du Conseil municipal

5. Divers et imprévus

Lors de l'assemblée municipale, les citoyennes et les citoyens ont la possibilité de poser des questions aux membres des autorités communales.

Afin de respecter les règles sanitaires liées à la crise sanitaire, le port du masque est obligatoire par tous.



Nous espérons que ces quelques brèves informations vous auront donné une approche plus ouverte de l'ordre du jour de la prochaine assemblée municipale du jeudi 16 décembre 2021 à 20h00 à la salle du conseil municipal.

**Votre présence * Votre participation * Vos questions
témoigneront de l'intérêt que vous portez aux affaires communales**

Municipalité de Romont
Au nom du Conseil municipal

Romont, le 13 décembre 2021